



benevolat pour une entreprise et internet

Par **daeressea**, le **26/02/2013** à **21:42**

Bonjour,

Une question qui m'interpelle:

Depuis quelques temps, beaucoup de forums de jeux en ligne font appel a des modérateurs bénévoles pour aider le community manager.

le travail consiste souvent a "modérer" les propos émis par des joueurs, répondre a des questions techniques et parfois jouer le role de support et relayer l'information .

Cependant, je me pose la question si cette pratique ne relève pas du travail dissimulé ou illégale en France. en effet ces bénévoles sont subordonnés a un community manager payé par l'entreprise responsable du site et généralement ils disposent d'horaires de présence. de plus ces postes pourraient être rémunératoires

est ce légal donc d'utiliser des bénévoles dans une entreprise, via internet?